



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
- 16190 -

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le quatre juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D\_2025\_06\_49

Date de convocation du conseil : 30 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 22

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry  
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
M. FRETIER Philippe a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe

Objet : Election des membres du CCAS

Mme HERAUD Murielle  
Mme LACOUR Isabelle  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VRILLAUD Bernadette

Secrétaire de séance : Monsieur Roland ELUERD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite à la démission de Mme Sandrine GODREAU en qualité de conseillère municipale, elle ne peut plus assurer les fonctions de membre du CCAS. Il expose que lors de l'élection des membres du CCAS en 2020, une seule liste avait été présentée et élue. Il ne reste, en conséquence aucun candidat qui pourrait être nommé afin de pourvoir à son remplacement.

Le renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus doit en conséquence être organisé.

Le conseil municipal est invité à procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer le Centre Communal d'Action Sociale.

Liste unique composée de :

MM. & Mmes CAILLETEAU Muriel, CHARANNAT Corinne, HERAUD Murielle, LABBÉ Hervé, MOREAU PERONNAUD Lysiane, PIVETEAU Béatrice, VRILLAUD Bernadette, WILLAUME Francine.

Après vote et dépouillement :

-Nombre de votants = 18 + 4 pouvoirs = 22.

-Suffrages exprimés = 22

la liste unique obtient donc 8 sièges

Sont ainsi déclarés élus :

MM. & Mmes CAILLETEAU Muriel, CHARANNAT Corinne, HERAUD Murielle, LABBÉ Hervé, MOREAU PERONNAUD Lysiane, PIVETEAU Béatrice, VRILLAUD Bernadette, WILLAUME Francine, membres titulaires du Centre Communal d'Action Sociale de Montmoreau.

*En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 04/06/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 05/06/2025



Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN